VOLONTARIAT HUMANITAIRE DU CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE

Cette initiative réunit volontaires et organisations de différents pays, en apportant un soutien pratique aux projets d'aide humanitaire et en contribuant au renforcement des moyens locaux et de la résilience des communautés affectées par les catastrophes.

Les participants au volontariat humanitaire du Corps européen de solidarité doivent être majeurs (de 18 ans à 35 ans) et résider légalement dans un État membre de l'UE ou dans un pays hors UE associé au programme (Islande, Liechtenstein, Turquie et Macédoine du Nord). L'appui proposé aux volontaires pendant leur déploiement comprend le voyage, le logement, une assurance, un apprentissage et développement continus, une allocation mensuelle pendant toute la durée de leur mission, et une indemnité de réinstallation pour les aider à couvrir leurs frais de retour.

Consultez les offres en cours sur le portail européen de la jeunesse.

https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/volunteering-humanitarian-aid_fr

Commission européenne:
1049 - Bruxelles
https://ec.europa.eu/